

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2007

Le Conseil Municipal de la Commune de Venelles, s'est réuni en séance publique le mardi 11 septembre 2007 à 18 heures 30, sous la présidence de Jean-Pierre SAEZ, Maire de Venelles.

Etaient présents à cette assemblée : Jean-Pierre SAEZ, Michel GRANIER, Annie FABIANI, Robert CHARDON, Jean-Pierre MERLIN, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Danielle CAILLE, Marie-Béatrice BAUX, Jean-Claude CAILLAUD, Monique ALLARD, Nicole CARETTE, Damien de BEAUREGARD, Pierre MORBELLI, Gérard L'HEVEDER, Evelyne COURSOL, Didier DESPREZ, Danielle BIGEARD, Claude BOUILLET, Serge BRIANÇON.

Pouvoirs :

Lionel D'HUART à Michel GRANIER

Jean-Pierre BABULEAUD à Annie FABIANI

Huguette RISPY à Danielle CAILLE

Emmanuel GARCIA à Jean-Pierre MERLIN

Chantal de VALOIS à Monique ALLARD

James GOURIER à Jean-Pierre SAEZ.

Marie-Béatrice BAUX à Damien de BEAUREGARD (à partir de la délibération n°7)

Claude BOUILLET à Serge BRIANÇON (à partir de la délibération n°7)

Absents :

Georges BIANCHI

Alain FAURIS

Sylvie LEFEBVRE.

Damien de BEAUREGARD est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire tient particulièrement à saluer le travail d'Emmanuel GARCIA et des services pour le bon déroulement de la Foire de Venelles.

Il informe le conseil municipal de l'interpellation des deux auteurs d'une tentative de cambriolage armée par les six policiers municipaux de Venelles aidés de deux policiers municipaux de Meyrargues présents sur la Foire de Venelles. Il confirme également la fermeture d'une classe de la Maternelle du Mail décidée par l'Inspection d'Académie.

Claude BOUILLET souhaite connaître l'effectif total de la Maternelle du Mail pour comprendre ce qui a entraîné la fermeture d'une classe. Il observe la baisse importante de l'effectif dans le secteur de la petite enfance. Il interpelle le conseil municipal sur la difficulté pour obtenir l'ouverture d'une classe comparé à celle d'une fermeture.

Monsieur le Maire certifie que la situation était non défendable pour garder cette classe de maternelle ouverte.

Pierre MORBELLI trouve cette fermeture regrettable mais inévitable. Il rappelle que la moyenne départementale pour prétendre à l'ouverture d'une classe est de 30 à 33 élèves alors qu'elle n'est que de 27 élèves pour déclarer une fermeture. Il lie le vieillissement de la population venelloise à cette baisse des effectifs en maternelle et primaire.

Michel GRANIER déclare que sur l'ensemble de la CPA 28 classes ont été fermées.

Monsieur le Maire souligne une nouvelle fois que le pire a été évité avec le maintien de la classe de primaire.

Pierre MORBELLI met en évidence l'attrait de la semaine à 4 jours qui voit revenir des enfants dont les parents habitent sur Aix mais travaillent sur Venelles.

Monsieur le Maire déclare que cet attrait concerne également les enseignants et qu'il se félicite de l'action menée par la municipalité pour obtenir ce rythme scolaire sur 4 jours.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2007.

Aucune observation n'étant faite, le procès verbal de la séance du 10 juillet 2007 est approuvé par 23 VOIX POUR (Jean-Pierre SAEZ, Lionel D'HUART, Michel GRANIER, Annie FABIANI, Robert CHARDON, Jean-Pierre BABULEAUD, Jean-Pierre MERLIN, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Marie-Béatrice BAUX, Emmanuel GARCIA, Jean-Claude CAILLAUD, Monique ALLARD, Chantal de VALOIS, Nicole CARETTE, James GOURIER, Damien de BEAUREGARD, Pierre MORBELLI, Evelyne COURSOL, Didier DESPREZ, Danielle BIGEARD, Claude BOUILLET, Serge BRIANÇON), 3 ABSTENTIONS (Huguette RISPY, Danielle CAILLE, Gérard L'HEVEDER).

I – ADMINISTRATION GENERALE - INSTITUTION.

1/ SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (SPANC) COMMUNAUTAIRE – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2006.

Evelyne COURSOL demande, par rapport à l'engagement de la commune sur le développement durable, si une aide de la commune est possible afin d'accélérer la procédure pour effectuer les travaux sur les fosses à risque.

Monsieur le Maire précise que l'assainissement non collectif est aujourd'hui une compétence communautaire et non plus communale.

La question fera l'objet d'une réflexion lors de la commission sur le développement durable.

Michel GRANIER souligne que les fosses à risque 1 seront traitées en priorité.

Pierre MORBELLI voudrait savoir le nombre exact de filières venelloises. Ce à quoi **Michel GRANIER** répond qu'une carte de la commune sur laquelle les fosses sont répertoriées est consultable au service de l'urbanisme.

Où le rapport lu par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'activité du SPANC communautaire de l'exercice 2006.

2/ CREATION D'UNE COMMISSION AD-HOC CHARGEE D'ETUDIER LA CONSTITUTION D'UN DISPOSITIF COMMUNAL DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS ET D'AIDES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

Serge BRIANÇON pense qu'un travail de fonds sur le sujet du développement durable aurait été souhaitable plus tôt dans le mandat et qu'il est dommage que cette commission voit le jour avec l'approche des élections. Il précise que d'autres dispositifs comme l'agenda 21 existent déjà, sur lesquels nous aurions pu nous calquer.

Monsieur le Maire assure que la réflexion précède l'action et que la commune serait la première de la CPA à constituer une telle commission et qu'aujourd'hui, le public est mûr pour entendre parler du développement durable.

La Commission ad-hoc chargée d'étudier la constitution d'un fonds communal en faveur du développement durable a été créée et ont été désignés à l'unanimité en tant que membres : Annie FABIANI, Lydie ARDEVOL, Michel GRANIER, Alain QUARANTA, Jean-Pierre MERLIN, Pierre MORBELLI, Monique ALLARD, Claude BOUILLET ; le Maire en étant président de droit.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

II – CULTURE.

3/ CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC LE DEPARTEMENT – DISPOSITIF « SAISON 13 ».

Monsieur le Maire précise que cette convention est reconduite tous les ans.

Pierre MORBELLI conçoit que cette délibération est une bonne chose en ce qui concerne la culture. Il demande à nouveau le budget exact alloué à la culture.

Monsieur le Maire rappelle que cela figure dans le compte administratif.

ADOpte PAR 24 VOIX POUR (Jean-Pierre SAEZ, Lionel D'HUART, Michel GRANIER, Annie FABIANI, Robert CHARDON, Jean-Pierre BABULEAUD, Jean-Pierre MERLIN, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Marie-Béatrice BAUX, Emmanuel GARCIA, Jean-Claude CAILLAUD, Monique ALLARD, Chantal de VALOIS, Nicole CARETTE, James GOURIER, Damien de BEAUREGARD, Pierre MORBELLI, Gérard L'HEVEDER, Evelyne COURSOL, Didier DESPREZ, Danielle BIGEARD, Claude BOUILLET, Serge BRIANÇON), 2 ABSTENTIONS (Huguette RISPY, Danielle CAILLE).

III – PERSONNEL.

4/FIXATION DU TAUX DE VACATION HORAIRE POUR LES AGENTS DE SERVICE.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit simplement d'une revalorisation du personnel de la commune.

ADOpte A L'UNANIMITE.

IV –URBANISME.

5/ PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA REALISATION D'UN RESERVOIR SUR UN TERRAIN COMMUNAL - REGIE DES EAUX DE VENELLES (R.E.VE).

Evelyne COURSOL campe sur sa position vis-à-vis de la REVE et estime que la construction d'un tel réservoir n'est pas nécessaire à ce jour.

Monsieur le Maire assure du bien fondé de cette décision qui mettra à l'abri la commune de toute pénurie et assurera le service public de l'eau.

Robert CHARDON remarque l'évolution des mentalités qui fait passer la construction du réservoir d'inutile à non prioritaire.

Monsieur le Maire observe que le projet pré-ZAD a été approuvé donc avec la programmation du déplacement de la STEP Nord et par anticipation la construction d'un nouveau réservoir, ce qui démontre la capacité financière de la REVE.

Evelyne COURSOL souligne qu'en conseil d'administration les représentants des usagers s'inquiètent de l'évolution du prix de l'eau car ce projet aura un coût en terme de charges de fonctionnement, de personnel, etc.....qui devrait voir une augmentation du prix de l'eau.

Monsieur le Maire affirme que, malgré les investissements, la REVE est capable de ne pas augmenter le tarif de l'eau.

Robert CHARDON confirme la possibilité d'autofinancement de la REVE sur 50 ans sans avoir à faire d'emprunt.

Pierre MORBELLI pense qu'il est « urgent d'attendre » que le PADD et le PLU soient approuvés pour prévoir les besoins réels (maillage à mettre en place par exemple) et l'éventualité de la construction ou non d'un réservoir ; et qu'il faudrait également demander au canal de Provence s'il est possible d'augmenter le module en cas de besoin. Il estime que la construction de ce réservoir n'est pas urgente, et que le déplacement du réservoir de Venelles-le-haut (situé dans l'Eglise suite à une erreur d'altimétrie) serait plus judicieux.

Robert CHARDON estime que le réservoir actuel est insuffisant en cas de crise grave, qu'il est plus important de doubler la capacité avant la mise en place du PLU et que le déplacement du réservoir de Venelles-le-Haut serait trop coûteux par rapport à d'autres possibilités.

Claude BOUILLET affirme s'en remettre à l'analyse des personnes locales compétentes et non à celle des médias pour déterminer son avis sur l'inopportunité de la construction de ce réservoir.

Serge BRIANÇON s'associe à Evelyne COURSOL sur la possibilité d'attendre avant la construction du réservoir. Il regrette de ne jamais avoir de chiffres précis, ainsi que l'inexistence d'une véritable étude des réseaux.

ADOpte PAR 15 VOIX POUR (Jean-Pierre SAEZ, Lionel D'HUART, Michel GRANIER, Annie FABIANI, Robert CHARDON, Jean-Pierre BABULEAUD, Jean-Pierre MERLIN, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Marie-Béatrice BAUX, Emmanuel GARCIA, Jean-Claude CAILLAUD, , Nicole CARETTE, James GOURIER, Damien de BEAUREGARD), 9 CONTRE (Huguette RISPY, Danielle CAILLE, Pierre MORBELLI, Gérard L'HEVEDER, Evelyne COURSOL, Didier DESPREZ, Danielle BIGEARD, Claude BOUILLET, Serge BRIANÇON), 2 ABSTENTIONS (Monique ALLARD, Chantal de VALOIS).

6/ AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE AU NOM DE LA COMMUNE.

Serge BRIANÇON pense que la construction d'un troisième Hall des sports serait un choix plus éclairé car il serait utile pour de nombreuses occasions étant donné le dynamisme de la vie sportive de la commune. Mais reste posé le problème des créneaux horaires qu'il qualifie de « bricolage ». Il demande à ce qu'une réflexion soit faite pour que la CPA soit associée à cette nouvelle construction.

Michel GRANIER affirme son accord pour réfléchir sur la construction d'un troisième hall en association avec la CPA mais il réitère la nécessité de la construction d'un local de stockage car l'entrepôt du matériel tel qu'il existe à l'heure actuelle est dangereux durant les différentes activités.

Jean-Pierre MERLIN confirme le problème de sécurité.

Gérard L'HEVEDER constate qu'il aura fallu 3 ans de travaux pour la rénovation de la salle polyvalente et qu'aujourd'hui seulement intervient un problème de stockage de matériel jamais soulevé auparavant. Il remarque également que le coût de la rénovation et d'une extension sera du même ordre de prix que celui de la construction d'un troisième hall.

Jean-Pierre MERLIN lui répond que, contrairement à ce qu'il déclare, le coût d'une nouvelle salle est bien plus important.

Serge BRIANÇON note que le problème des créneaux horaires se posait déjà au début du mandat et qu'il n'est toujours pas solutionné.

ADOpte PAR 22 VOIX POUR (Jean-Pierre SAEZ, Lionel D'HUART, Michel GRANIER, Annie FABIANI, Robert CHARDON, Jean-Pierre BABULEAUD, Jean-Pierre MERLIN, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Marie-Béatrice BAUX, Emmanuel GARCIA, Jean-Claude CAILLAUD, Monique ALLARD, Chantal de VALOIS, Nicole CARETTE, James GOURIER, Damien de BEAUREGARD, Pierre MORBELLI, Didier DESPREZ, Danielle BIGEARD, Claude BOUILLET, Serge BRIANÇON), 4 ABSTENTIONS (Huguette RISPY, Danielle CAILLE, Gérard L'HEVEDER, Evelyne COURSOL).

7/ RECLASSEMENT D'UNE SECTION DE ROUTE NATIONALE DANS LE DOMAINE COMMUNAL.

Michel GRANIER explique qu'une portion de la RN96 est transférée de l'Etat à la commune et non au conseil général. Il fait remarquer le remplacement des plots par un marquage et l'augmentation de la dotation à 180 000€.

Monsieur le Maire remercie Michel GRANIER et les services qui ont su éviter une procédure devant le Conseil d'Etat.

Pierre MORBELLI s'étonne de la réapparition de cette délibération après avoir été précédemment rejetée à l'unanimité. Il estime être une erreur matérielle que cette voie ne soit pas prise en compte par le département. Il confirme que la RN96 est une voie hors classe pour les convois exceptionnels car hors gabarit. Il demande la réintroduction d'une discussion avec l'Etat.

Michel GRANIER affirme que le département est contre.

Pierre MORBELLI constate que la responsabilité de la commune est importante, compte tenu de la complexité de cette voie, et estime qu'une dotation de 180 000€ est trop faible.

Serge BRIANÇON trouve également la dotation dérisoire et demande à voir les travaux en termes de qualité, de sécurité, etc.....

Monsieur le Maire confirme que la dotation allouée est le ratio maximum accordé sur le territoire français.

Pierre MORBELLI rappelle que, hormis les travaux sur le tapis, l'émondage des platanes, les caniveaux à recalibrer, et la responsabilité en termes d'assurance auront un coût pour la commune.

Serge BRIANÇON demande si rien ne peut être fait dans le cadre de « l'effort lter ».

ADOPTE PAR 15 VOIX POUR (Jean-Pierre SAEZ, Lionel D'HUART, Michel GRANIER, Annie FABIANI, Robert CHARDON, Jean-Pierre BABULEAUD, Jean-Pierre MERLIN, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Marie-Béatrice BAUX, Emmanuel GARCIA, Jean-Claude CAILLAUD, , Nicole CARETTE, James GOURIER, Damien de BEAUREGARD), 7 CONTRE (Pierre MORBELLI, Gérard L'HEVEDER, Evelyne COURSQL, Didier DESPREZ, Danielle BIGEARD, Claude BOUILLET, Serge BRIANÇON), 4 ABSTENTIONS (Huguette RISPY, Danielle CAILLE, Monique ALLARD, Chantal de VALOIS).

V – FINANCES - SUBVENTIONS.

8/ MODIFICATIONS DES MODALITES TARIFAIRES APPLIQUEES A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

ADOPTE A L'UNANIMITE.

9/ CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX AVEC LE SMED13 – GRAND RUE ET RUE DES MARSEILLAIS

Pierre MORBELLI se demande si des subventions ont bien été demandées à la CPA et à la région.

Michel GRANIER explique que le revêtement des deux rues ainsi que la réhabilitation du vieux village sont concernés et confirme que des subventions ont été demandées auprès de la CPA et de la région.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

10/ DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX – EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE DU PARC DES SPORTS.

ADOPTÉ PAR 22 VOIX POUR (Jean-Pierre SAEZ, Lionel D'HUART, Michel GRANIER, Annie FABIANI, Robert CHARDON, Jean-Pierre BABULEAUD, Jean-Pierre MERLIN, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Marie-Béatrice BAUX, Emmanuel GARCIA, Jean-Claude CAILLAUD, Monique ALLARD, Chantal de VALOIS, Nicole CARETTE, James GOURIER, Damien de BEAUREGARD, Pierre MORBELLI, Didier DESPREZ, Danielle BIGEARD, Claude BOUILLET, Serge BRIANÇON), 4 ABSTENTIONS (Huguette RISPY, Danielle CAILLE, Gérard L'HEVEDER, Evelyne COURSOL).

11/ REFINANCEMENT D'UN PRET DEXIA CREDIT LOCAL.

Pierre MORBELLI estime que cette délibération est ridicule compte tenu de la modicité du gain représenté par cette négociation.

Robert CHARDON lui répond qu'il s'agit d'une mesure technique, appliquée à tous les contrats de prêt en cours.

ADOPTÉ PAR 15 VOIX POUR (Jean-Pierre SAEZ, Lionel D'HUART, Michel GRANIER, Annie FABIANI, Robert CHARDON, Jean-Pierre BABULEAUD, Jean-Pierre MERLIN, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Marie-Béatrice BAUX, Emmanuel GARCIA, Jean-Claude CAILLAUD, Nicole CARETTE, James GOURIER, Damien de BEAUREGARD), 11 ABSTENTIONS (Huguette RISPY, Danielle CAILLE, Monique ALLARD, Chantal de VALOIS, Pierre MORBELLI, Gérard L'HEVEDER, Evelyne COURSOL, Didier DESPREZ, Danielle BIGEARD, Claude BOUILLET, Serge BRIANÇON).

12/ APPLICATION DE LA TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSION A TITRE ONEREUX DE TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES.

Monsieur le Maire souligne que les aménageurs participent en finançant les réseaux. Néanmoins, cette mesure est jugée équitable par l'Association des Maires de France dans la mesure où elle fait participer les bénéficiaires d'une plus-value à l'effort collectif communal dans la réalisation d'équipements rendus nécessaires par l'ouverture de zones de la commune à la construction.

Damien de BEAUREGARD estime que l'enjeu qui est de rendre un terrain constructible représente un profit pour la commune. De ce fait, il se déclare réservé quant à l'institution de cette taxe.

Pierre MORBELLI considère qu'il est normal que la commune récupère par la taxe ce que ce supplément représente pour la collectivité.

ADOPTÉ PAR 24 VOIX POUR (Jean-Pierre SAEZ, Lionel D'HUART, Michel GRANIER, Annie FABIANI, Robert CHARDON, Jean-Pierre BABULEAUD, Jean-Pierre MERLIN, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Huguette RISPY, Danielle CAILLE, Marie-Béatrice BAUX, Jean-Claude CAILLAUD, Monique ALLARD, Chantal de VALOIS, Nicole CARETTE, James GOURIER, Pierre MORBELLI, Gérard L'HEVEDER, Evelyne COURSOL, Didier DESPREZ, Danielle BIGEARD, Claude BOUILLET, Serge BRIANÇON), 1 CONTRE (Damien de BEAUREGARD) 1 ABSTENTION (Emmanuel GARCIA).

QUESTIONS DIVERSES

Serge BRIANÇON trouve déplorable que son nom soit sciemment mal orthographié (absence de cédille) par trois élus de la majorité dans le dernier Venelles Mag. Il demande le plus de respect possible vu que ce document s'adresse à tous les venellois.

Monsieur le Maire rappelle que depuis 6 ans il n'a jamais été ménagé et donc que la démocratie n'est pas forcément honorée.

Robert CHARDON annonce la commission des finances pour le 03 octobre.

Monsieur le Maire déclare la commission développement durable pour le 28 septembre à 18h30.

La date du prochain conseil municipal est fixée au 16 octobre à 18h30.

- DECISIONS -

N°107/2007 du 21 Juin 2007 – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES (07) SEJOUR ENFANTS

N°121/2007 du 20 Juin 2007 – CONTRAT D'ASSURANCE : GARANTIE ANNULATION DE SPECTACLE

N°122/2007 du 20 Juin 2007 – CONVENTION WEB TV DE COMMUNE

N°123/2007 du 21 Juin 2007 – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES (07) SEJOUR ADOS

N°124/2007 du 21 Juin 2007 - MAPA ENTRETIEN MAINTENANCE ET REPARATION DES RESEAUX D'ECLAIRAGE : PRECISION DE L'IMPUTATION BUDGETAIRE

N°125/2007 du 6 Juillet 2007 – MAPA – RENOVATION DES PEINTURES INTERIEURES DE L'ECOLE MAURICE PLANTIER

N°126/2007 du 6 Juillet 2007 – MAPA – SPECTACLE PYROTECHNIQUE DU 13 JUILLET 2007 – PYRAGRIC INDUSTRIE

N°127/2007 du 9 Juillet 2007 – MAPA – RENOVATION DES PEINTURES EXTERIEURES DU FOYER DES ASSOCIATIONS LOU TRIBOULET

N°128/2007 du 10 Juillet 2007 – M. VASSEUR et AUTRES C/ PC 13 113 06 M 0050 – DESIGNATION DE LA SCP LESAGE BERGUET GOUARD-ROBERT

N°134/2007 du 17 Juillet 2007 – CONVENTION DE FORMATION AU TONFA POUR LA POLICE MUNICIPALE

N°135/2007 du 10 juillet 2007 – ACCEPTATION DU DON DE M. JEAN-MARC HERY A LA COMMUNE DE VENELLES – PIECES ET OBJETS RELATIFS A L'ARTISTE FERNAND CHARPIN

N°136/2007 du 18 Juillet 2007 – CONVENTION DE GESTION D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE

N°137/2007 du 25 Juillet 2007 – MISSION D'ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE – FRAIS DE DEPLACEMENT DE L'INGENIEUR CONSEIL

N°138/2007 du 2 août 2007 – CONTRAT DE SUIVI DU PROGICIEL MAXIPUCE avec la Société MAGNUS France.

N°139/2007 du 3 août 2007 – PROCEDURE CORRECTIONNELLE – DESIGNATION DE MAITRE WILLIAM BOURDON

N°140/2007 du 6 août 2007 – CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DEXIA DS SERVICES

Séance levée à 21 heures 05.

Le Secrétaire de Séance,
Damien de BEAUREGARD.